



Plan stratégique de l'OCRCVM

Décembre 2008

Plan stratégique de l'OCRCVM

Décembre 2008

Mandat de l'OCRCVM

Nous établissons des normes élevées pour le secteur en matière de réglementation et de placement, nous protégeons les investisseurs et nous renforçons l'intégrité du marché, tout en assurant l'efficacité et la compétitivité des marchés financiers.

Vision de l'OCRCVM

Nous serons reconnus pour notre intégrité, notre transparence et nos solutions justes et raisonnables. Nous aspirons à l'excellence et à des pratiques exemplaires en matière de réglementation. Nos actions s'appuient sur de saines discussions, analyses et consultations.

Valeurs de l'OCRCVM

- *Intégrité* – Nous adoptons un comportement éthique en accord avec les normes les plus strictes d'équité et de professionnalisme.
- *Responsabilité* – Nous agissons avec empressement, diligence et sensibilité.
- *Attitude proactive* – Nous sommes ouverts aux nouvelles idées pour relever les défis que nous prévoyons dans un environnement en constante mutation.

Défis

Nos parties intéressées incluent nos courtiers et nos marchés membres, les investisseurs, nos employés et les autres organismes de réglementation. Pour relever les défis décrits ci-après et nous acquitter de notre mandat, nous devons connaître et concilier les intérêts de chacun de nos groupes intéressés, tout en agissant avec intégrité, transparence et équité. C'est en relevant ces défis par la réalisation de nos objectifs et l'exécution de nos stratégies que nous pourrons nous faire valoir auprès de nos parties intéressées et que nous favoriserons l'équité, l'efficacité et l'intégrité des marchés financiers canadiens.

1. Conformité du secteur

Le respect de normes élevées d'équité et d'intégrité par le secteur et les marchés que nous surveillons augmente la confiance des investisseurs et des autres participants au marché. En conséquence, la promotion d'une solide culture de conformité et de normes d'intégrité les plus strictes profite à l'ensemble des investisseurs, du secteur et des marchés financiers.

En même temps, nous reconnaissons que la structure du marché canadien évolue rapidement. Nos membres et ceux qui relèvent de notre compétence doivent s'ajuster à ces changements. Nous devons encourager un souci continu de la conformité, malgré les distractions et les conditions changeantes sur les marchés.

Une gestion du risque et une surveillance efficaces, ainsi que des contrôles internes robustes, s'imposent plus que jamais. Nos membres doivent adopter et maintenir des politiques et des procédures conçues pour reconnaître, évaluer, documenter et gérer l'ensemble des risques associés à leur modèle de gestion et à leurs activités : crédit, marché, opérations, lois et réputation.

Nous devons favoriser un partenariat efficace avec nos courtiers et nos marchés membres et avec les autres représentants du secteur afin de nous assurer de les consulter et de les mettre à contribution dans les initiatives réglementaires d'une manière significative et en temps opportun. Ceci contribuera à une réglementation équilibrée et pratique, tout en faisant la promotion d'une culture de conformité au sein du secteur.

Comme nos sociétés membres ont des modèles de gestion, des structures et des profils de risque variés, nous devons adopter des approches réglementaires souples, axées sur le risque et diversifiées pour tenir compte de la nature du secteur et des marchés que nous surveillons.

Une réglementation efficace fondée sur des principes suppose des efforts nourris et continus pour promouvoir une culture de conformité au sein des entités réglementées.

2. La qualité de la réglementation de l'OCRCVM

Nous devons continuer de mettre l'accent sur la qualité et la pertinence de notre réglementation afin d'offrir une réglementation efficace et spécialisée.

Nous devons mettre à profit tout le savoir-faire qui existe au sein de l'OCRCVM en favorisant le partage des connaissances à tous les paliers de l'entreprise et en exploitant efficacement l'information disponible. La promotion de communications efficaces et la coordination entre le siège social de l'OCRCVM et ses bureaux régionaux sont essentielles si nous souhaitons établir des normes et des approches réglementaires uniformes partout au Canada.

Les cloisonnements opérationnels ne devraient pas nuire à notre capacité de comprendre et de répondre efficacement aux risques émergents et aux tendances du secteur.

Nous devons encourager des approches proactives quant aux problèmes émergents, en nous assurant que nos processus internes, nos pratiques et la formation des employés favorisent le jugement et la pensée critique du personnel à l'intérieur d'un cadre de responsabilisation approprié.

Nous devons être à l'affût des événements nationaux et internationaux qui influent sur les marchés et le secteur que nous réglementons. Notre efficacité dépendra de la coordination de nos actions avec les autres organismes de réglementation (nationaux et étrangers) dans un environnement de plus en plus global. Nous devons nous efforcer de concevoir des politiques et d'exercer nos activités réglementaires d'une manière efficace, en tenant compte des priorités et des préoccupations de chacune de nos autorités de reconnaissance. Enfin, nous devons trouver un juste équilibre entre des approches et des solutions aux problèmes réglementaires adaptées à la réalité canadienne et une certaine uniformité avec les approches mondiales.

3. Confiance dans les marchés financiers

Le développement accru des marchés financiers fait en sorte que les investisseurs d'aujourd'hui sont placés devant un immense choix d'instruments financiers de plus en plus complexes. Bon nombre d'entre eux s'en remettent largement à leur conseiller financier pour leur assurer un revenu de retraite adéquat. En même temps, vu la participation des caisses de retraite canadiennes aux marchés des actions et des titres à revenu fixe

que nous réglementons, presque tous les Canadiens ont un intérêt dans la bonne marche du secteur et l'efficacité réglementaire de l'OCRCVM.

L'augmentation du volume d'activité sur les marchés a mis nos ressources à l'épreuve, tout comme la mondialisation des services financiers teste notre capacité de détecter et de contrer les cas d'inconduite qui affectent les marchés financiers canadiens.

Bien que les piliers du secteur aient été démantelés au Canada il y a plusieurs dizaines d'années, la réglementation est toujours organisée selon des axes fonctionnels. Par conséquent, nous devons coordonner nos actions avec celles des autres organismes de réglementation afin d'éviter que la fragmentation réglementaire réduise l'efficacité, augmente les coûts globaux de la réglementation ou nuise à une protection efficace des consommateurs dans tout le secteur des services financiers.

Nous devons continuer de concevoir et de perfectionner des mesures robustes pour assurer notre efficacité réglementaire. Nous devons faire notre part pour susciter et maintenir la confiance dans l'équité et l'intégrité des marchés financiers.

4. Rentabilité

Compte tenu des pressions qui s'exercent sur les coûts, de la structure à but non lucratif de l'OCRCVM et de l'importance d'assurer une exploitation rentable, nous devons accroître la productivité au sein de notre organisme. Pour gérer ses coûts, l'OCRCVM doit continuellement miser sur une utilisation stratégique des ressources et une planification et une exécution efficaces des initiatives importantes.

À cette fin, nous devons nous assurer que nos ressources en matière de TI, en particulier celles qui sont consacrées à la surveillance des marchés, sont toujours adéquates, à mesure que de nouveaux marchés sont créés et que l'activité de négociation s'accélère. Il nous faut intégrer efficacement les processus d'affaires et la technologie de nos entités constituantes afin de conserver les meilleures approches et de réaliser des synergies. Nous devons surveiller et gérer les coûts de l'ensemble de nos fonctions réglementaires afin de maintenir un modèle de frais harmonisé, qui traite tous nos membres d'une manière équitable.

Nous devons nous acquitter de nos responsabilités envers nos autorités de reconnaissance d'une manière rentable. De plus, nous devons collaborer efficacement avec les autres organismes de réglementation et agences pour éviter un recoupement inutile des efforts, réduire les coûts globaux de la réglementation et contrer la fragmentation et les vides réglementaires.

5. L'OCRCVM en tant qu'employeur

La principale force de l'OCRCVM réside dans ses employés compétents et dévoués. Nous pouvons mettre à profit cette force en veillant à ce que les processus internes et la formation découragent les solutions toutes faites et favorisent une pensée indépendante, le jugement et la créativité de nos employés. Nous devons bâtir et maintenir une équipe d'employés bien formés, qui ont une connaissance approfondie de nos membres, des marchés que nous surveillons et du secteur que nous réglementons.

En combinant les cultures des deux entités constituantes de l'OCRCVM, nous devons nous assurer que ce processus important n'est pas gêné par des facteurs géographiques ou des cloisonnements opérationnels.

Notre objectif est d'être un organisme souple et dynamique et d'être considéré comme tel. Nous entendons offrir à nos employés une rémunération concurrentielle et un environnement stimulant et sain qui nous permettent d'attirer de bons employés, de les conserver et de maintenir un taux de rotation raisonnable. Nous devons adopter un plan de relève qui permet de cibler et de perfectionner les ressources internes pour les préparer à assumer des rôles de direction.

Objectifs et stratégies de l'OCRCVM

Objectif 1 : Bâtir une culture de conformité au sein des sociétés qui relèvent de la compétence de l'OCRCVM.

À cette fin, nous entendons :

- travailler en partenariat avec nos membres afin de promouvoir la conformité à des normes élevées au sein du secteur
- fournir de l'information et des lignes directrices opportunes, claires et concises pour améliorer la conformité au sein du secteur
- offrir des programmes de formation reliés au secteur pertinents, en temps opportun
- consulter les entités réglementées afin de favoriser leur compréhension des initiatives réglementaires et leur collaboration
- inciter les sociétés à réduire les risques associés à leurs activités

Nous entreprendrons les projets suivants :

- réorganiser et reformuler nos règles en langage clair pour améliorer la compréhension, l'accessibilité et la conformité et atteindre un meilleur équilibre entre des principes et des règles normatives
- à la suite des examens de conformité, communiquer à chaque courtier membre des résultats et des recommandations clairs et instructifs, qui reflètent d'une manière juste et raisonnable les risques importants de ce courtier membre en matière de réglementation et de réputation
- procéder à des vérifications de conformité périodiques à la grandeur du secteur pour aider l'OCRCVM et ses membres à comprendre les problèmes de conformité qui touchent l'ensemble du secteur
- produire des rapports annuels sur les enjeux clés et cerner les domaines où l'OCRCVM entend mettre l'accent en ce qui a trait à la réglementation

Objectif 2 : Assurer une réglementation efficace et spécialisée.

À cette fin, nous entendons :

- terminer l'intégration des programmes réglementaires des entités constituantes afin de créer une plateforme commune au sein de l'OCRCVM

- utiliser la recherche, l'analyse du risque et la gestion du savoir pour nous aider à reconnaître les grandes tendances et les nouveaux enjeux
- entreprendre une vaste consultation sur les initiatives réglementaires afin d'obtenir le point de vue du secteur, des investisseurs et des autres parties intéressées
- adopter une approche axée sur le risque en matière de réglementation
- rechercher un juste équilibre entre les exigences normatives et une approche fondée davantage sur des principes
- évaluer continuellement l'efficacité de nos approches réglementaires
- utiliser les meilleurs outils réglementaires pour répondre aux problèmes réglementaires importants
- exécuter nos programmes réglementaires d'une manière diligente
- collaborer avec les autres organismes de réglementation et agences pour assurer une réglementation efficace

Nous entreprendrons les projets suivants :

- aider les courtiers membres à gérer leur capital au moyen de taux de couverture à jour et réalistes
- créer une passerelle électronique unique pour permettre aux sociétés de transmettre l'information à l'OCRCVM et réduire le nombre de demandes d'information avant les vérifications
- s'assurer que les RUIM et les autres règles des membres des marchés suivent le rythme des changements dans la structure des marchés
- collaborer avec les ACVM pour concevoir un mécanisme de surveillance complet pour les systèmes de négociation parallèles
- adopter une méthode fondée sur le risque pour la fonction d'inscription
- intégrer les résultats de la vérification de la conformité des opérations dans l'analyse des tendances en matière de risque

Objectif 3 : Raffermer la confiance dans l'équité et l'intégrité des marchés financiers canadiens.

À cette fin, nous entendons :

- rendre compte des préoccupations des investisseurs et y répondre par notre activité réglementaire et l'établissement des priorités

- prendre des mesures pour contrer les pratiques indues, frauduleuses, trompeuses ou abusives
- surveiller les marchés afin de promouvoir une activité de négociation équitable et ordonnée
- réduire les délais pour mener à bien les enquêtes sur la mise en application et engager des poursuites
- coordonner les activités de mise en application avec les autres organismes de réglementation et agences lorsque c'est approprié
- aider à corriger les lacunes dans les connaissances des investisseurs pour les aspects compris dans notre mandat

Nous entreprendrons les projets suivants :

- consolider notre processus de réception et de résolution des plaintes
- mettre en œuvre nos normes de traitement des plaintes au sein des courtiers membres, diffuser l'information à ce sujet et assurer la conformité à ces normes
- déterminer nos ressources et les affecter aux cas de mise en application ayant un impact important en temps opportun
- faire preuve de transparence quant à l'état de la mise en œuvre des recommandations dans les rapports de l'OCRCVM et les vérifications de conformité dans l'ensemble du secteur
- rendre public en temps opportun l'information sur les antécédents des personnes inscrites pour favoriser une prise de décision éclairée de la part des investisseurs
- clarifier les rôles et les relations afin de consolider la relation client-conseiller et améliorer la transparence de l'information sur le rendement des comptes
- concevoir une politique et un cadre et des systèmes de règles pour la surveillance de l'activité de négociation sur les marchés des titres d'emprunt en accord avec les règles applicables

Objectif 4 : Être un organisme rentable.

À cette fin, nous entendons :

- intégrer les processus de gestion et la technologie des entités constituantes
- mettre à profit la technologie de l'information pour accroître la productivité et simplifier les processus
- créer une information de gestion exacte et utile

Nous entreprendrons les projets suivants :

- concevoir un modèle de frais équitable pour les courtiers et les marchés membres
- examiner tous les autres services que les RIIM offerts aux marchés membres, afin d'assurer un financement complet selon le principe du recouvrement des coûts
- mettre en œuvre un système de surveillance des opérations plus rentable

Objectif 5 : Être un organisme responsable, juste et souple.

À cette fin, nous entendons :

- bâtir une culture unifiée pour l'OCRCVM
- être un employeur de choix capable d'attirer, de former et de diriger des employés compétents et dévoués
- évaluer les exigences en termes d'aptitudes et de compétences pour les postes au sein de l'OCRCVM et offrir une formation et un perfectionnement pertinents en temps opportun
- offrir un programme de rémunération concurrentiel
- mettre en œuvre un plan de relève

Nous entreprendrons les projets suivants :

- vérifier régulièrement la satisfaction des employés par des moyens formels et informels
- évaluer les postes et procéder à une évaluation comparative de la rémunération
- mettre au point un programme d'orientation unique pour les nouveaux employés administré de façon centralisée
- définir les exigences particulières en matière de compétences et d'aptitudes et former le personnel d'une manière rentable

Notre philosophie réglementaire

Les projets réglementaires spécifiques que nous mettons de l'avant pour atteindre nos objectifs et exécuter nos stratégies sont inspirés par la philosophie réglementaire suivante.

Avant toute intervention réglementaire, il est important d'évaluer la nature du problème perçu et les différentes options pour y faire face. Dans certains cas, des outils réglementaires seront plus efficaces que des règles pour encadrer la conduite.

Nos règles ne devraient pas refléter une approche « unique ». À titre d'exemple, lorsque c'est approprié, nos règles font une distinction entre les grandes et les petites sociétés, les investisseurs institutionnels et de détail et les opérations à titre de mandant ou de mandataire.

Nous estimons qu'il est souhaitable de tendre vers une approche davantage axée sur des principes en matière de réglementation. L'équilibre entre des principes et des règles normatives dans la formulation de toute politique dépendra inévitablement de la nature du problème que l'on cherche à résoudre.

Les règles devraient énoncer clairement les principes ou les résultats souhaités de sorte que les attentes réglementaires soient claires pour les participants aux marchés. Pour atteindre certains résultats ou objectifs réglementaires, il pourrait être nécessaire d'établir des exigences obligatoires ou minimales. Dans la mesure du possible, la réglementation devrait être suffisamment souple pour laisser aux participants le soin de décider de la meilleure façon de se conformer aux attentes clairement exprimées afin d'obtenir les résultats souhaités dans leur situation particulière. Les règles devraient s'appuyer sur des notes d'orientation et des séances de formation afin de promouvoir la conformité, communiquer et partager les pratiques exemplaires et surveiller l'effet des initiatives réglementaires dans la pratique.

Nous continuerons d'utiliser une approche fondée sur le risque pour la réglementation des courtiers et des marchés afin d'affecter les ressources internes aux questions les plus importantes et qui comportent les risques les plus élevés.

Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

www.iipro.ca

1 877 442-4322

Montréal

5 Place Ville Marie, bureau 1550, Montréal (Québec) H3B 2G2

Téléphone : 514 878 2854 Télécopieur : 514 878 3860

Télécopieur pour les questions touchant uniquement à la mise en application : 514 878 6324

Toronto

121, rue King Ouest, bureau 1600, Toronto, (Ontario) M5H 3T9

Téléphone : 416 364 6133 Télécopieur : 416 364 0753

Télécopieur pour les questions touchant uniquement à la mise en application : 416 364 2998

145, rue King Ouest, bureau 900, Toronto (Ontario) M5H 1J8

Téléphone : 416 646 7200 Télécopieur : 416 646 7265 Sans frais : 1 866 214 7200

Calgary

355, 4e Avenue S.O., bureau 2300, Calgary (Alberta) T2P 0J1

Téléphone : 403 262 6393 Télécopieur : 403 265 4603

Télécopieur pour les questions touchant uniquement à la mise en application : 403 234 0861

Vancouver

Royal Centre, 1055, rue Georgia Ouest,

bureau 2800 C.P. 11164, Vancouver (Colombie-Britannique) V6E 3R5

Téléphone : 604 683 6222 Télécopieur : 604 683 3491

Télécopieur pour les questions touchant uniquement à la mise en application : 604 683 6262

650 rue Georgia Ouest, bureau 2600,

Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 4N8

Téléphone : 604 602 6962